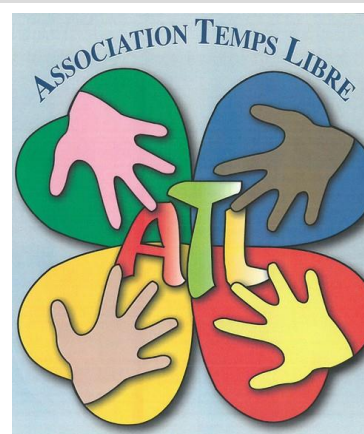
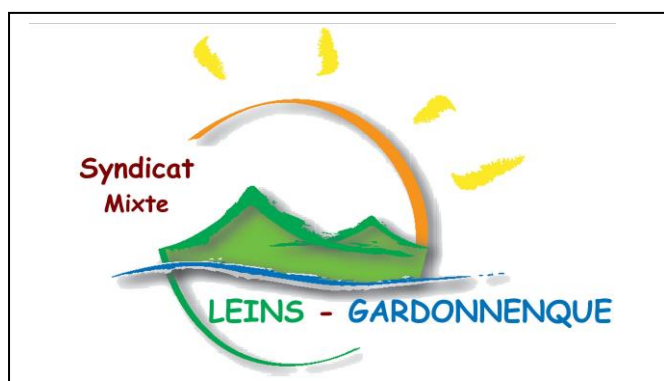


Guide Pratique

Accueil de Loisirs

Leins Gardonnenque



Accueil de Loisirs Leins Gardonnenque
38, avenue de la gare

30190 Saint Geniès de Malgoirès

 Secrétariat : 04 66 74 01 39 

Directeur : Stefan PANAFIEU Tél : 06 10 99 93 20

Directrice Adjointe : Marion REVEL Tél : 07 81 41 40 09

Web : www.temps-libre.org

Courriel : secretariat@temps-libre.org

Facebook : www.facebook.com/alsh.tempslibre.cclg/

Présentation du service

L'association Temps Libre organise l'accueil des enfants entre 3 et 12 ans sur les 11 communes qui composent le territoire Leins Gardonnenque.

Les villages concernés sont les suivants :

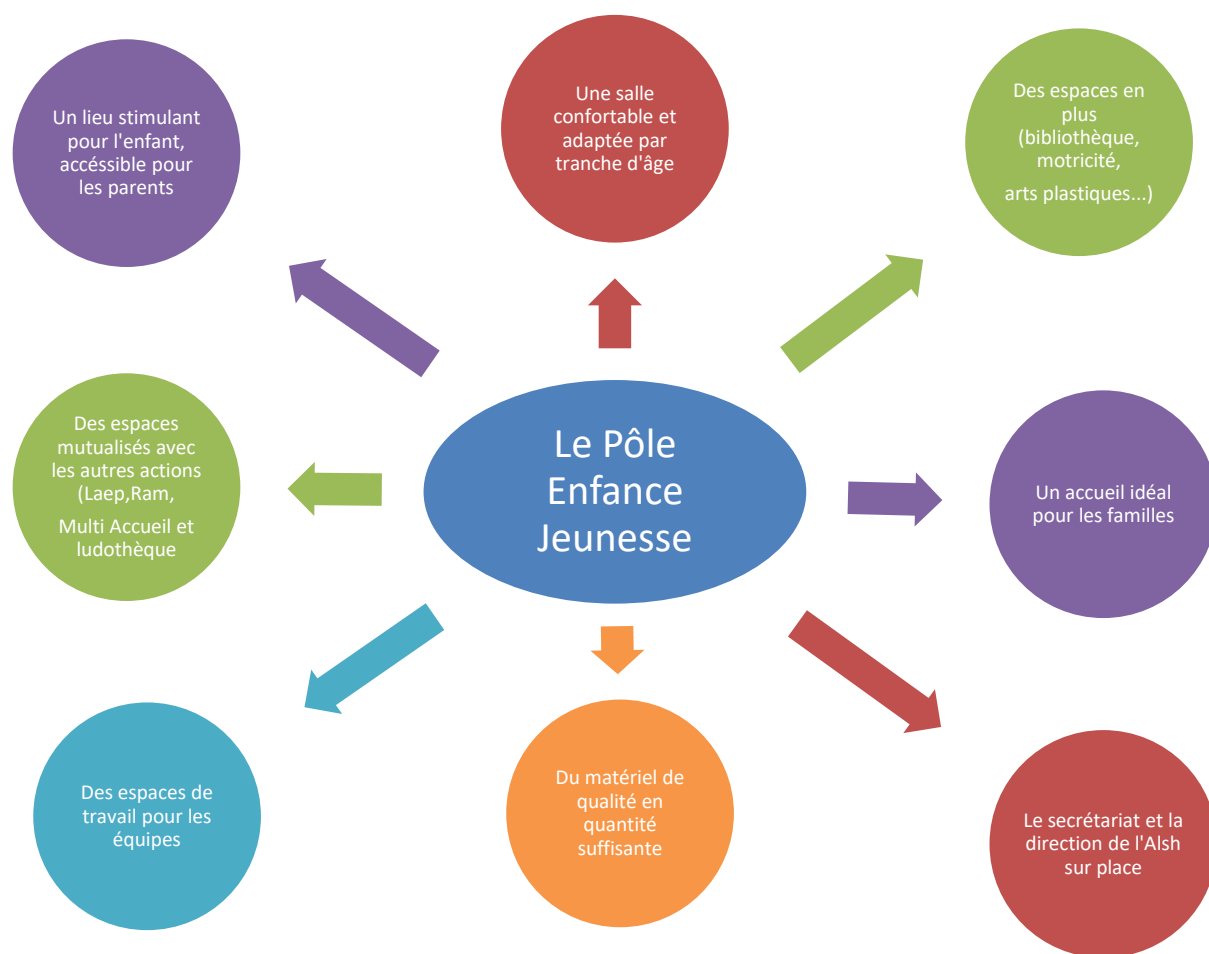
Fons, Gajan, La Rouvière, Mauressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint-Bauzély, Saint-Geniès de Malgoirès, Saint-Mamert du Gard et Sauzet.

Le Pôle Enfance Jeunesse a pour projet de regrouper sur le même lieu plusieurs actions mutualisées :

- L'ALSH
- LA CRECHE – MULTI ACCUEIL
- LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
- LE LIEU ACCUEIL ENFANT PARENT
- LA LUDOTHEQUE

Cette structure située sur St-Geniès-de-Malgoirès au 38 avenue de la gare accueille les enfants depuis le 6 février 2017.

Elle est habilitée pour 96 enfants dont 48 enfants de - de 6 ans



Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis de l'année scolaire de 7h00 à 18h30, et les vacances scolaires de 7h00 à 18h30 (excepté vacances de fin d'année).

Les objectifs de notre Alsh

Sécurité

- Accueil sécurisant
 - Climat de confiance
- Respect de la réglementation

L'autonomie

- Une démarche
- Des outils pour les enfants

Le vivre ensemble

- Des passerelles
- Accueillir la différence

La découverte

- De nouvelles activités
- Vers de nouveaux horizons

Le développement durable

- Vers une éducation
 - Des comportements éco-responsables
- Un potager innovant

La journée type en vacances

7h00	Arrivée des enfants avec un accueil groupé
8h30	Activités et jeux informels sont proposés pour les enfants qui le souhaitent dans chaque salle par tranche d'âge
9h00	Fin de l'accueil du matin Une collation est proposée aux enfants arrivés tôt le matin ou n'ayant pas eu le temps de déjeuner
9h30	Début des activités
11h30	Fin des activités et retour au calme avant le repas Repas pour le 1 ^{er} service
12h30	Fin du 1 ^{er} service Début du 2 ^{ème} service
13h15	Fin du temps restauration Début du temps calme et/ou de la sieste pour les plus petits
14h00	Fin du Temps calme et début des activités de l'après midi
16h	Fin des activités Goûter
16h30	Départ échelonné des enfants Activités et jeux informels sont proposés pour les enfants qui le souhaitent dans chaque salle par tranche d'âge
17h45	Regroupement pour la fin de l'accueil
18h30	Fin de la journée



Horaires vacances scolaires

Accueil du Matin : de 7h à 9h

« Accueil » de la demi-journée : entre 13h/14h

« Accueil » du soir : 16h30/18h30

L'inscription à l'accueil de loisirs



Où s'inscrire ?

- Directement auprès du secrétariat de l'Accueil de Loisirs
Leins Gardonnenque au Pôle Enfance Jeunesse ouvert du lundi
au jeudi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 14h à 18h.
 - Par courrier ou dans notre boîte aux lettres au POLE ENFANCE
 - Par internet via notre site web
- Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone.



Quelles sont les démarches administratives ?

Pour toute inscription aux centres de loisirs, les documents administratifs ci-dessous sont à retourner à Temps Libre une fois par an (excepté le calendrier d'inscription, uniquement valable par période)

- ✍ **Bulletin d'inscription** (fourni par période, par l'association ou téléchargeable sur le site « www.temps-libre.org »)
- ✍ **Fiche d'information** (fournie par l'association ou téléchargeable sur le site « www.temps-libre.org »)
- ✍ **Une photo d'identité**
- ✍ **Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé**
- ✍ **Attestation d'assurance responsabilité civile**
- ✍ **Règlement de la période d'inscription**



En cas d'allergie ou de maladie chronique, les parents doivent impérativement en informer l'Association Temps libre au moment de l'inscription.
Un certificat médical signé par le médecin traitant ou l'allergologue devra être transmis à l'association.
Un protocole d'accueil individualisé valable un an devra être signé entre le médecin, la famille et le responsable des accueils de loisirs.
La direction pourra demander à la famille de fournir un panier repas. (Voir onglet tarifs)



L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à réception de tous les documents (règlement compris).

En cas d'absence de règlement à la date de clôture des inscriptions, l'association se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'attribuer la/les places réservées aux familles en liste d'attente.

L'inscription peut également être refusée si le règlement des périodes précédentes n'a pas été effectué.

En cas de retards répétés, l'association se réserve le droit de ne plus prendre en compte l'inscription de l'enfant.



Quand effectuer l'inscription ?

Les mercredis de l'année scolaire

Les inscriptions se font toute l'année.

Aucun enfant ne sera admis en l'absence des documents demandés.

En cas d'inscription tardive (dans la limite des places disponibles), le paiement de la journée enfant doit impérativement être réglé dans la semaine auprès du secrétariat.

■ **Les vacances scolaires**

Les inscriptions ouvrent un lundi, 1 mois avant le premier lundi des vacances.

Les inscriptions peuvent s'effectuer pendant une période de :

2 semaines pour les petites vacances ;

3 semaines pour les grandes vacances ; à compter de la date d'ouverture

Nouveauté : L'Alsh est ouvert tout le mois d'août à partir de l'Eté 2018

Inscriptions	Période d'inscription Smlg*	Période d'inscription Hors Smlg**
Les mercredis 2019 de Janvier à juillet	A partir du 26 novembre 2018	
Hiver 2019 Du 25 Février au 8 Mars	A partir du lundi 28 Janvier 2019	
Printemps 2019 du 23 avril au 3 Mai	A partir du lundi 25 Mars 2019	
Eté 2019 et les séjours du 8 juillet au 30 août	A partir du Lundi 27 mai 2019	
Les mercredis De septembre à décembre 2019	A partir du Lundi 24 juin 2019	
Automne 2019 du 23 octobre au jeudi 31 octobre	A partir du lundi 23 septembre 2019	

*SM : Familles résidant au sein des communes du Syndicat mixte

**HSM : Familles résidant en dehors des communes du Syndicat mixte (TARIF 32 € Jour)

Toutes les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles



Les tarifs

<i>Quotient familial</i>	<i>Tarifs Journées</i>	<i>Tarifs demi-journée Maternel uniquement</i>	Tarif PAI Journée (sur accord de la direction uniquement)
INFÉRIEUR à 950	10 €	6.5. €	8 €
SUPÉRIEUR à 950	12 €	7.5 €	10 €

Nouveau : Un tarif dégressif sera appliqué dès le 3^{ème} enfant : -10%

Nous acceptons l'aide aux loisirs de la CAF et l'aide de la MSA.

Possibilités de paiement : chèques, espèces, chèques « CESU », ou chèques vacances ANCV.

Ces tarifs sont valables jusqu'au 31 Décembre 2018 puis selon clause de revoyure

■ Journées supplémentaires

En cas d'inscription tardive (au-delà des dates d'inscription et sous réserve de places disponibles), ou de rajout de journées non prévues, le règlement doit impérativement être effectué dans la semaine qui suit auprès du secrétariat (par voie postale, ou pendant les horaires d'ouverture).

■ Annulations/Absences/Modifications :

Toute inscription aux accueils de loisirs effectuée auprès du secrétariat de Temps Libre sera ferme et définitive. Aucun remboursement (ou report), ne sera effectué excepté sauf dans le cas suivant :

Cas de force majeure sur justificatif (maladie, perte d'emploi, événements familiaux...).

Le justificatif doit être impérativement fourni dans la semaine qui suit l'absence.

Au-delà de cette période, aucune pièce justificative ne sera prise en compte.

■ Cas Particuliers

Familles extérieures aux communes adhérentes au Syndicat Mixte Leins Gardonnenque :

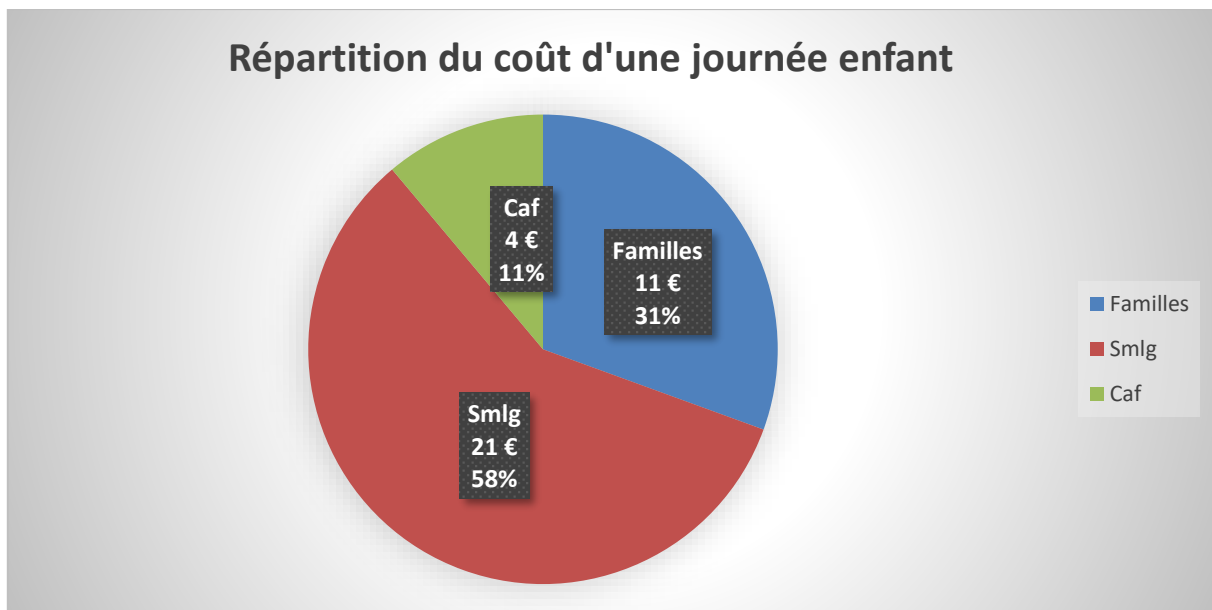
Le tarif appliqué pour toutes les familles ne résidant pas au sein d'une des communes du Syndicat Mixte Leins Gardonnenque est de 32 € par jour.

L'inscription ne sera prise en compte que dans la limite des places disponibles, en accord avec le calendrier d'inscription.



L'investissement du Syndicat Mixte Leins Gardonnienne

Vous trouverez ci-dessous un graphique présentant la répartition du coût d'une journée enfant entre la famille, la Caf et le Smlg. Ce graphique fait apparaître l'importance du financement du Smlg dans cette action.



■ Des repas produits sur place

C'est un choix quasi unique dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Les repas seront produits sur place avec des produits locaux, en circuits courts, de saison et « bio » tant que faire se peut. Ce choix est une plus-value incroyable pour les enfants à qui nous allons pouvoir proposer des repas d'une très grande qualité.

■ Les tarifs familles

Le Smlg a fait le choix d'augmenter la journée enfant pour les familles des communes adhérentes que de 50 centimes. Cette augmentation est très faible relativement à l'augmentation du service rendu (cuisine sur place, un site magnifique dédié etc).